



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 10 août 2026 à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents: Josée Mathieu, Joël Pelletier, Pierre-Olivier Plasse et Myriam Chapdelaine.

Sont absentes : Josée Pelletier et Annie Laliberté

Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Gilles Salvas, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec ou sans modifications.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 6 juillet 2026 et ce sans modification.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

RAPPORT MRC/COMITÉ

M. le maire fait le rapport de la séance du 8 juillet 2026 de la MRC.

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés: du 10 juillet 2026 au 10 août 2026 :

Comptes:	121 422.74 \$
Salaires :	30 306.88 \$
Total :	151 729.62 \$

DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière

ADOPTÉ

DEMANDES DES CONTRIBUABLES (aucune demande)

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

La directrice générale/greffière-trésorière dépose du rapport financier et l'audit au 31 décembre 2025 préparé par Daniel Tétreault CPA et que les documents sont accessibles au bureau municipal pour consultation ou photocopie moyennant des frais exigibles selon la loi.

INSCRIPTION COLLOQUE ADMQ – 17 EPTEMBRE 2026

Sur proposition de Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de zone qui aura lieu le 17 septembre 2026 à Frelighsburg au coût de 200\$ + les frais inhérents.

ADOPTÉ

OPÉRATION NEZ ROUGE 2026 – 36^E ÉDITION

Sur proposition de Pierre-Olivier Plasse et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de contribuer financièrement à l'Opération Nez rouge de Sorel-Tracy pour la 36^e édition et ce pour la somme de 250\$, soit le format carte d'affaire.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DE
PIERRE-DE SAUREL**

ATTENDU QUE la MRC de Pierre-De Saurel a lancé un appel de projets en développement culturel visant à soutenir des initiatives favorisant l'accès à la culture, la mise en valeur du patrimoine et le dynamisme culturel du territoire;

ATTENDU QUE les municipalités sont admissibles à déposer des projets répondant aux objectifs de l'Entente de développement culturel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert souhaite présenter les projets suivants :

- Volet Culture : organisation d'un spectacle d'humour extérieur gratuit, accessible à l'ensemble de la population;
- Volet Aînés : organisation d'une journée « céramique-café » gratuite et intergénérationnelle favorisant les échanges entre les générations et la participation citoyenne;

ATTENDU QUE ces projets contribueront à bonifier l'offre culturelle municipale, à favoriser le rassemblement des citoyens et à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté;

Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre de l'appel de projets en développement culturel pour les projets décrits ci-dessus;

D'AUTORISER Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière et/ou Tania Pelletier, coordonnatrice en loisirs, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Robert, tous les documents nécessaires au dépôt de la demande ainsi qu'à son suivi administratif;

DE S'ENGAGER, advenant l'acceptation des projets, à respecter les modalités du programme et à réaliser les activités conformément aux exigences de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉ

9387-08-2026

**POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE LA
MRC DE PIERRE-DE SAUREL RELATIVEMENT À CERTAINES ACTIVITÉS
DANS LA RIVE ET LE LITTORAL**

CONSIDÉRANT la résolution 2026-07-232 dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel annonce son intention de déclarer sa compétence de déclarer sa compétence à l'égard d'activités dans le littoral de lacs ou de cours d'eau, autre que le fleuve Saint-Laurent, la rivière Richelieu ou la rivière Yamaska, dans les cas suivants:

- La construction d'un ponceau dans un littoral ou une rive ainsi que d'un ouvrage de stabilisation qui y est associé, aux conditions suivantes:
 - 1° l'ouverture totale du ponceau est d'au plus 4,5 m;
 - 2° le ponceau est composé d'un maximum de 2 conduits;
 - 3° le ponceau est recouvert d'un remblai d'au plus 3 m d'épaisseur;
 - 4° lorsque les travaux visent un cours d'eau, ils n'ont pas pour effet de modifier son tracé;
 - 5° lorsqu'ils sont réalisés dans un littoral ou une rive, les travaux autres que ceux relatifs à l'ouvrage de stabilisation sont réalisés sur une distance d'au plus 9 m en amont et en aval du ponceau;
 - 6° l'ouvrage de stabilisation ne peut pas excéder une longueur équivalente à 2 fois la largeur du ponceau, en amont et en aval de celui-ci.
- L'aménagement, dans un milieu hydrique, d'un passage à gué ayant une largeur d'au plus 10 m et qui n'est pas relié à un sentier aménagé dans le cadre d'une activité d'aménagement forestier;
- La construction, dans un milieu hydrique, d'un ouvrage de stabilisation, autres qu'un mur de soutènement ou un ouvrage associé à un pont ou à un ponceau, aux conditions indiquées à l'article 45 du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RLRQ, c. Q.2 - r. 17.2).

CONSIDÉRANT que chaque municipalité locale dispose de 90 jours à compter de la signification de cette résolution pour manifester son accord ou son désaccord;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), les municipalités locales situées sur le territoire d'une MRC peuvent lui déléguer leur compétence exclusive;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Il est proposé par Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Saint-Robert exprime son accord relativement à l'exercice de la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel à l'égard d'activités dans le littoral de lacs ou de cours d'eau, autres que le fleuve Saint-Laurent, la rivière Richelieu ou la rivière Yamaska, telles que décrites dans la résolution 2026-07-232 adoptée par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel le 8 juillet 2026.

ADOPTÉ

9388-08-2026

PARCOURS STAVA – AUTORISATION DE PASSAGE DE LA RANDONNÉE COMMÉMORATIVE EN MÉMOIRE AUX POLICIERS DÉCÉDÉS EN SERVICE (« RIDE TO REMEMBER »)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a reçu une demande de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) concernant le passage sur son territoire de la randonnée cycliste interprovinciale commémorative « Ride to Remember », visant à rendre hommage aux policiers décédés en service;

ATTENDU QUE cette randonnée aura lieu le 24 septembre 2026 et qu'un peloton composé d'environ 25 cyclistes, accompagné de véhicules d'escorte de la Sûreté du Québec et de véhicules de soutien logistique, circulera sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette activité se déroulera dans un esprit de recueillement, de respect, de sécurité et de collaboration avec les différents partenaires, et qu'aucune activité particulière n'est prévue sur le territoire de la Municipalité, autre que le passage encadré du peloton;

ATTENDU QUE les organisateurs sollicitent une confirmation officielle de la Municipalité afin d'obtenir les autorisations requises auprès du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'AUTORISER le passage de la randonnée cycliste commémorative « Ride to Remember » sur le territoire de la Municipalité de Saint-Robert le 24 septembre 2026, conformément au parcours prévu;

DE CONFIRMER l'appui de la Municipalité à cette initiative visant à rendre hommage aux policiers décédés en service et à souligner l'importance de leur contribution à la sécurité des citoyens;

D'AUTORISER Mme Nathalie Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre une confirmation écrite aux organisateurs ainsi qu'à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉ

9389-08-2026

RECONDUCTION ET BONIFICATION DES BOURSES DES VILLES ET MUNICIPALITÉS

Sujet remis en septembre

PÉRIODE DE QUESTIONS (15 min)

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

9389-08-2026

DIVERS

A) DEMANDE DE M. JACQUES SALVAS

M. Jacques Salvas demande plus de surveillance accrue sur le chemin de Saint-Robert entre 18h et 20h et si possible d'installer le photo radar considérant que le chemin de Saint-Robert appartient au Ministère des Transports.

9390-08-2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 H 52, Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

Gilles Salvas
maire

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

10 août 2026